



Communiqué de presse

Date: 8 octobre 2014

Objet: Les corridors de fret ferroviaire européens conquièrent de nouveaux territoires

Les Ministres des transports de treize pays ont tenu une cérémonie de signature le 8 octobre 2014, en marge du Conseil Transport à Luxembourg, en présence du Vice-Président Siim Kallas. Le but de cet événement était de renforcer les comités exécutifs de quatre corridors de fret ferroviaire et d'étendre le périmètre de ces corridors à travers l'Europe.

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 913/2010, les corridors de fret ferroviaire visent à faciliter l'organisation du trafic et donc permettre une meilleure interconnexion ferroviaire des principaux nœuds logistiques et industriels européens. Ces corridors apportent des innovations majeures pour l'offre internationale de fret.

Dans ce nouveau cadre, les entreprises ferroviaires et autres candidats peuvent dorénavant trouver toutes les informations utiles concernant le corridor auprès d'un seul point de contact. La capacité offerte aux trains internationaux de fret est accessible en toute transparence dans un catalogue de sillons préétablis (PaP). La commande/réservation des sillons puis l'allocation de ces sillons se fait grâce au guichet unique du corridor. Les candidats sont aussi mieux informés des travaux sur l'infrastructure. Ces travaux seront également coordonnés de manière plus efficace le long des corridors par les gestionnaires de l'infrastructure.

La structure de gouvernance de ces corridors rassemble les représentants des autorités des Etats membres concernés dans un comité exécutif, et les gestionnaires de l'infrastructure et les organismes de répartition des capacités dans un comité de gestion. Chaque comité de gestion s'appuie sur deux organes consultatifs, l'un rassemblant les entreprises ferroviaires et l'autre regroupant les ports et terminaux du corridor. Grâce à cette approche orientée client, les corridors disposent à présent de tous les outils pour favoriser un transfert modal important vers le rail.

Par la signature des accords relatifs aux comités exécutifs, les Ministres ont renforcé la base légale des quatre comités concernés conformément au règlement (UE) n° 913/2010, et ils ont confirmé leur capacité à prendre des décisions juridiquement contraignantes. Les responsabilités et tâches des comités exécutifs ont également été clarifiées. En outre, les comités ont rebaptisé leurs corridors en utilisant les noms officiels mentionnés dans le règlement (UE) n° 1316/2013 et ont accueilli les nouveaux Etats membres¹ concernés. Ainsi, le Royaume-Uni a rejoint le corridor de fret ferroviaire Mer du Nord - Méditerranée et l'Allemagne s'est jointe au corridor de fret ferroviaire Atlantique. Enfin, la République tchèque a rallié le corridor fret Mer du Nord - Baltique conformément à un accord entre les Etats membres impliqués, et sur la base des résultats positifs d'une étude de marché en matière de transport.

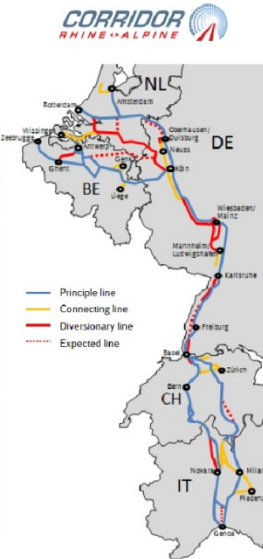
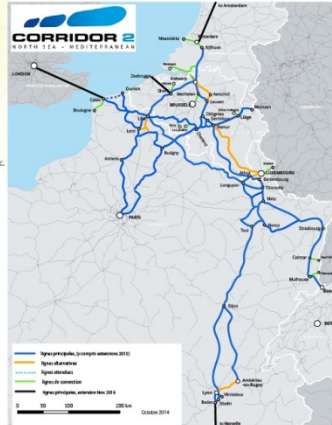
Les quatre corridors constituent un bel exemple d'une coopération internationale fructueuse pour le développement du fret ferroviaire. En outre, les extensions témoignent de l'engagement des Etats membres à promouvoir un transport durable au niveau européen.

¹ Le corridor de fret ferroviaire (CFF) 1 est rebaptisé 'Rhin - Alpes'; le CFF 2 s'appelle désormais 'Mer du Nord - Méditerranée' et s'étend au Royaume-Uni; le CFF 4 porte dorénavant le nom 'Atlantique' et englobe l'Allemagne; et le CFF 8 est dénommé 'Mer du Nord - Baltique'.

Le Service public fédéral Mobilité et Transports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre une politique fédérale concertée de mobilité et de transport au service de la population, des entreprises et de l'économie du pays. Il comporte 4 directions générales: la DG Transport aérien, la DG Transport maritime, la DG Transport routier et Sécurité routière et la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire. Vous trouverez de plus amples informations sur le SPF Mobilité et Transports en consultant le site www.mobilit.belgium.be



Service public fédéral
Mobilité et Transports



Pour de plus amples informations:

- Corridor de fret ferroviaire Rhin-Alpes
info@corridor-rhine-alpine.eu
- Corridor de fret ferroviaire 'Mer du Nord - Méditerranée'
Claire Hamoniau
claire.hamoniau@rfc2.eu
- Corridor de fret ferroviaire Atlantique
Ana Matos
asmatos@refer.pt
- Corridor de fret ferroviaire Mer du Nord - Baltique
Katarzyna Rocka
katarzyna.rocka@plk-sa.pl

Pour plus d'informations:

Vasanthi FAGARD- Porte- parole FR
SPF Mobilité et Transports
Rue du progrès, 56
1210 Bruxelles
GSM : 0478956403
E-mail : presse@mobilit.fgov.be

Le Service public fédéral Mobilité et Transports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre une politique fédérale concertée de mobilité et de transport au service de la population, des entreprises et de l'économie du pays. Il comporte 4 directions générales: la DG Transport aérien, la DG Transport maritime, la DG Transport routier et Sécurité routière et la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire. Vous trouverez de plus amples informations sur le SPF Mobilité et Transports en consultant le site www.mobilit.belgium.be

